



## Communiqué de presse

---

Lyon, le 17 avril 2025

# Santé des jeunes et des personnes en situation de précarité : il y a urgence à agir !

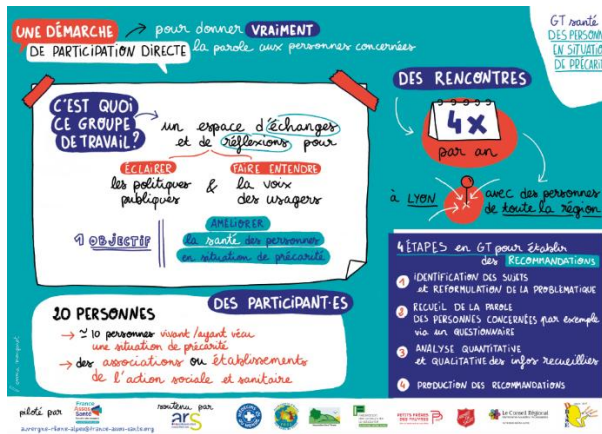
Deux enquêtes régionales coordonnées par France Assos Santé ont recueilli la parole de plus de 400 personnes concernées et formulent des recommandations concrètes sur les refus de soins discriminatoires envers les plus précaires et la promotion du bien-être et de la santé mentale des jeunes

**40% des personnes** en situation de précarité ont déclaré avoir vécu un refus de soins discriminatoires ces dernières années en Auvergne-Rhône-Alpes. **90% d'entre eux** n'ont pas saisi les voies de recours existantes (CPAM, Défenseur des Droits, Ordres professionnels de santé) selon **les 250 personnes en situation de précarité** ayant répondu à un questionnaire régional sur **les refus de soins discriminatoires** proposé par le groupe « Expression Directe » (groupe régional piloté par France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes avec une dizaine d'associations de la région et des personnes concernées). Ce questionnaire a été diffusé grâce au relais de plusieurs délégations départementales de l'Agence régionale de santé (ARS) et d'associations œuvrant dans le champ sanitaire et social.

Alors que l'immense majorité des professionnels de santé sont pleinement engagés pour la santé des personnes en situation de précarité, **40% des personnes en situation de précarité sondées indiquent avoir vécu au moins un refus de soins discriminatoire ces dernières années**. Avec des impacts très concrets sur leur santé : allongement et rupture du parcours de soins, aggravation de l'état de santé et renoncement aux soins.

Moins de 10% a utilisé les voies de recours existantes. Cela confirme la sous-estimation de ce phénomène et la nécessaire évolution des voies de recours. Pour rappel, en 2023, seules 281 plaintes d'usagers ont été instruites par la procédure de conciliation de l'Assurance Maladie, dans toute la France. Il devient nécessaire **d'avoir des données probantes régionales sur ce phénomène**, afin d'éclairer les politiques publiques pour les usagers en situation de précarité.

Le groupe de travail, qui a présenté ses recommandations ce mercredi 16 avril, appelle l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, les CPAM et tous les acteurs sanitaires à lancer en 2025 **une enquête régionale sur le sujet**. Cela placerait la région à la pointe de la connaissance sur le sujet, tant les études existantes sont rares en France.



En matière de santé mentale des jeunes, il y a également urgence à agir, 1/3 des jeunes sondés déclarent que leur santé mentale est mauvaise ou assez mauvaise. 25% des jeunes déclarent s'être sentis seul au cours de 12 derniers mois.

162 jeunes de toute la région ont répondu à l'enquête sur la promotion du bien être en santé mentale proposé par le groupe de travail Santé des jeunes piloté par France Assos Santé Auvergne- Rhône-Alpes avec une dizaine d'associations partenaires de la région.

La déstigmatisation de la santé mentale, notamment par le biais d'influenceurs suivis par les jeunes, tout comme le soutien au déploiement des premiers secours en santé mentale pour les jeunes sont autant d'actions à fort impact, accessible et réaliste au niveau régional.

Lors de leur présentation de ces actions le 16 avril à la [Conférence régionale de santé et de l'autonomie](#) (CRSA), les membres des deux groupes de travail se sont mis à la disposition de l'ARS et des autres acteurs de la santé en Auvergne-Rhône-Alpes pour contribuer à leurs réalisations concrètes.

**France Assos Santé (Auvergne-Rhône-Alpes) ? Une voix pour toutes et tous !**

France Assos Santé est l'organisation de référence pour représenter les patients et les usagers du système de santé et défendre leurs intérêts. Elle fédère les associations « agréées » des usagers du système de santé. Il s'agit d'associations - telles que l'AFA Crohn RCH France, l'APAJH, l'UNAFAM, l'UFC Que Choisir, France Rein - qui rassemblent des personnes ayant une expérience spécifique du système de santé en raison de leur pathologie ou situation de vie et apportent leur savoir expérientiel pour améliorer le système de santé.

France Assos Santé est le « nom de marque » de l'Union nationale des associations agréées des usagers du système de santé (UNAASS) dont la création procède de la loi de santé du 26 janvier 2016. Sur la région, France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes regroupe 124 associations d'usagers de la santé, plus forts ensemble pour promouvoir la solidarité du système de santé. Elle permet que s'exprime la vision des usagers sur les problématiques de santé : elle leur offre une voix puissante, audible afin de toujours viser au plus juste de l'intérêt commun.

Plus d'informations sur France Assos Santé : <https://www.france-assos-sante.org/>  
 Contact presse : Bertrand VAGNON [bvagnon@france-assos-sante.org](mailto:bvagnon@france-assos-sante.org) / 06 47 86 47 19